ASSOCIATION VOLC'ANIMO N° W632013112
Association de Protection Animale de Loi 1901
36 rue des Vigeries 63112 Blanzat
💻 : volcanimo@gmail.com
☎ : 06.76.32.34.33

Déroulement d'une adoption

Qui sommes-nous ?

Volc'Animo est **une association de protection animale** basée dans **le Puy de Dôme** (63).
Nous prenons en charge des chats, chiens, lapins et rongeurs abandonnés, donnés, maltraités...

Nous n'avons pas de refuge. Tous nos animaux sont dans des **familles d'accueil**. Les animaux pris en charge connaissent ainsi la douceur, la sécurité, l'amour d'un foyer, ce qui facilite grandement leur suivi et leur sociabilisation.

Nous sommes **une petite structure** : **8 bénévoles** se relaient pour répondre aux demandes de prises en charges et d'abandon, récupérer les animaux et assurer le contact avec les familles d'accueil et les adoptants.
A ce sujet, nous vous demandons d'être compréhensifs. Nous gérons l'association sur notre temps libre, parallèlement à notre travail et vie de famille. Nous faisons au mieux.

Pourquoi adopter chez nous ?

Lorsque l'on souhaite accueillir un animal chez soi il n'est pas toujours facile de savoir vers qui se tourner : un particulier, un éleveur, une animalerie ou une association ? Nous vous donnons **5 bonnes raisons** d'adopter chez Volc'Animo :

Aider la cause animale : Le constat est clair : en France, comme partout ailleurs, il y a trop d'animaux de compagnie et pas assez de foyers. Les associations sont confrontées au problème de surpopulation des animaux depuis des décennies, et nous ne faisons exception.

Sauver le double de vies : Adopter en association, c'est sauver deux vies. En faisant le choix d'adopter chez nous, vous faites un double sauvetage car la place libérée permet de sortir de la misère un autre animal. Nous recevons des demandes de prise en charge chaque jour, et nous pouvons y répondre favorablement uniquement si nos petits protégés sont adoptés, libérant ainsi une place.

Trouver un animal qui vous correspond vraiment : Chez nous, les animaux pris en charge sont en famille d'accueil. Ils côtoient au quotidien nos familles. Leur histoire, leur caractère, leur comportement et leurs ententes sont donc déjà bien connus. Nous prônons l'adoption responsable. Chaque adoptant doit remplir un formulaire d'informations en ligne. Celui-ci nous permet de connaître votre environnement, votre foyer afin de voir si cela correspond aux besoins de l'animal. Vous pourrez ainsi être correctement conseillé et accompagné dans le choix de votre futur compagnon.

Faire des économies : L'adoption en association coûte souvent moins chère que les animaux achetés ou même obtenus gratuitement chez un particulier. Le prix de l'adoption chez nous correspond au remboursement des frais vétérinaires de base : l'identification de l'animal (obligatoire), le test FIV/Leucose, la double dose de vaccin Typhus/Coryza, la stérilisation. Nous bénéficions, comme les autres associations, de tarifs préférentiels chez nos vétérinaires partenaires. Le coût de l'adoption est largement inférieur au coût réel que vous auriez dû engager si vous aviez pris RDV vous-même pour ces actes.

Avoir un animal en règle avec un suivi vétérinaire : Nos animaux sont suivis consciencieusement par nos vétérinaires partenaires, soignés, vaccinés, déparasités... L'association est suivie par la DDPP et en conformité par rapport aux législations en vigueur. Il est important pour nous d'être transparent concernant l'état de santé de l'animal dans nos échanges. De plus, le jour de l'adoption, vous récupérez son carnet de santé ainsi qu'un certificat vétérinaire attestant de son état de santé. Vous pouvez être certain du suivi de l'animal.

Comment se passe une adoption chez Volc'Animo ?

Accueillir un animal de compagnie n'est pas une décision à prendre à la légère. Elle doit **être mûrement réfléchie**.
Rappelez-vous que le fait d'avoir un animal de compagnie est **une grande responsabilité**. L'animal n'est pas là uniquement pour vous divertir et vous procurer une présence ponctuelle. Accueillir un animal, **c'est vous engager sur le long terme.** La présence d'un animal bouleversera vos habitudes. Vous devez être conscient de ces changements avant de continuer les démarches.

Comme expliqué précédemment, nos animaux sont placés en famille d'accueil. Cela signifie qu'il y a quelques démarches à réaliser avant de pouvoir les rencontrer.

1) Première étape : télécharger, lire et remplir le certificat d'engagement

Depuis 2022, les adoptants doivent présenter un certificat d'engagement et de connaissance. Ce certificat vise à lutter contre le fléau de l'abandon et les achats compulsifs en responsabilisant les personnes souhaitant accueillir un animal.
Il précise les besoins des animaux, les obligations à respecter. Il rappelle également ce qu'implique la détention d'un animal de compagnie, tant d'un point de vue financier que logistique.

Nous vous demandons de **le lire attentivement**, **de remplir la mention manuscrite** présente sur la fin du document et de **le signer**. Ce document doit être lu et signé **7 jours avant l'adoption**. Alors autant le faire rapidement !
Il est à télécharger sur notre site internet : www.volcanimo.fr
Il est inutile de nous l'envoyer. Il sera à donner à la famille d'accueil le jour de l'adoption.

Si vous êtes toujours confortés dans l'idée d'adopter après la lecture de ce certificat, et si nos conditions d'adoption présentes sur ce document vous conviennent, vous pouvez nous indiquer que vous souhaitez continuer la démarche d'adoption.

2) Deuxième étape : remplir notre questionnaire d'information en ligne

Nous vous enverrons alors le lien d'un questionnaire d'information à remplir en ligne.
Vous pouvez le remplir **pour un animal en particulier**, dont la photo vous a fait de l'œil… Ou simplement écrire **vos critères** (par exemple : un chaton, de préférence tigré, au caractère sociable et câlin…).

Ce questionnaire **ne vous engage en rien**. Il nous permet juste de connaître vos habitudes, votre environnement, la composition de votre foyer. Les questions sont pointilleuses mais **elles aident à comprendre vos besoins et à vous proposer un animal adapté en termes de caractère**.

- *Par exemple, nous n'allons pas placer un animal craintif dans une famille avec enfants en bas âge… De même, certains animaux, en raison de leur état de santé ou besoins spécifiques, ne pourrons pas être adoptés avec sorties autorisées. A l'inverse, certains ont envie de découvrir l'extérieur et ont besoin de se dépenser…*

Nous faisons également attention aux adoptions avec sorties, à l'éventuelle dangerosité du secteur.
Nous connaissons nos animaux, nous vous conseillerons au mieux à ce sujet. Faites-nous confiance.

Écrivez-nous un message une fois que vous avez rempli le questionnaire. Nous en prendrons connaissance et reviendrons vers vous sous 48h maximum, en fonction de nos disponibilités. **En l'absence de retour passé ce délai, n'hésitez pas à nous relancer**.

Quelles sont les conditions pour adopter ?

- Être majeur(e) (+18 ans)
- Pour les personnes de + de 65 ans : il est possible d'adopter si un proche signe un certificat sur l'honneur de récupérer l'animal en cas d'impossibilité pour l'adoptant de le garder
- Pour les personnes de + de 70 ans : cette même règle s'applique et uniquement l'adoption d'un animal adulte sera autorisée.

Nous savons que l'amour que l'on porte à ses animaux n'a pas d'âge. Toutefois, nous sommes souvent confrontés à des demandes d'abandon chez les seniors. Nous souhaitons donc que l'adoption soit davantage réfléchie. Merci de votre compréhension.

3) Troisième étape : contacter la famille d'accueil de l'animal pour organiser une visite

Une fois votre questionnaire validé, nous vous enverrons les coordonnées téléphoniques de la famille d'accueil de l'animal (ou des animaux, si vous voulez en rencontrer plusieurs). Ce sera le moment d'échanger avec elle, demander des photos ou vidéos supplémentaires, de poser vos questions !

En même temps que les coordonnées, nous vous enverrons **un document explicatif de l'adoption et des pièces à fournir**. C'est notre famille d'accueil qui s'occupera du côté administratif de l'adoption.

Prévenez-nous de la date de visite choisie, pour que l'on puisse bloquer les autres demandes de notre côté.

Quels sont les frais d'adoption ?

Les frais d'adoption sont déterminés **sur le remboursement des frais vétérinaires de base** réalisés par nos vétérinaires partenaires.

- **Nos frais d'adoption pour un Chat s'élèvent à 220 € pour une femelle et 190 € pour un mâle. Ils comprennent :**

  - Les consultations
  - Le Test FIV/FeLV
  - L'Identification
  - La Stérilisation
  - Les Vaccins (Coryza/Calicivirus + Typhus)
  - Le Rappel des Vaccins
  - Un traitement antiparasitaire (anti puce et vermifuge)
  - Établissement d'un certificat vétérinaire attestant de l'état de santé de l'animal

* Pour information, le prix moyen pour ces actes en tarif particulier chez les vétérinaires de l'agglomération clermontoise se situe autour de 384 euros pour une femelle et 312 euros pour un mâle.

Les frais d'adoption sont fixes et non négociables.
Seuls nos animaux adoptions SOS bénéficient d'une baisse de tarif (animaux de plus de 10 ans ou porteurs d'une pathologie/maladie). Nous sommes seuls décisionnaires sur cette réduction.
Il est important de bien réfléchir car **en cas de retour de l'animal, les frais d'adoption ne seront pas remboursables**.

Pour rappel, **l'association n'a pas de but lucratif**, ce n'est pas un éleveur, ni une entité commerciale comme une animalerie.

En réalité, un animal nous coûte souvent beaucoup plus cher. Nos tarifs ne prennent pas en compte le reste des frais :

- Frais de fonctionnement de l'association : frais de déplacements, matériel, frais administratifs…
- Frais de prise en charge de l'animal : pendant les semaines, les mois, les années passées en attente d'adoption, l'animal est nourri, suivi, traité, et tout cela aux frais de l'association.
- Frais vétérinaires : l'animal bénéficie souvent, dans les faits, de plusieurs visites chez le vétérinaire. S'il est en mauvaise santé, les frais pris en charge par l'association pour le remettre sur pattes sont vite considérables.

Sans compter le temps et l'investissement que nous mettons dans notre action.

Recevant peu de subventions, ce sont **les évènements que nous organisons** (collecte, marchés, brocantes) ainsi que **les dons** qui nous permettent de subvenir à nos besoins et de prendre en charge ces autres frais.

Les frais sont réglables en :

- Une fois : par espèce, par virement bancaire ou par chèque.
- Deux fois en paiement échelonné : uniquement par chèque en laissant les 2 chèques le jour de l'adoption.

Cas particulier : **Adoption hors département** :

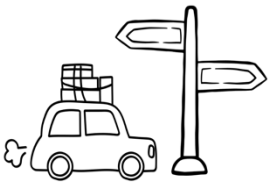

Dans cette situation, l'adoptant ne peut se rendre chez nos vétérinaires partenaires pour les actes manquants au moment de l'adoption. Les frais d'adoption sont donc réduits :

- Adoption sans rappel de vaccin et sans stérilisation : 130 €
- Adoption sans stérilisation : 150 €

D'avoir pris le temps de lire ce document !

Merci